

Bruxelles, le 27 janvier 2017
(OR. en)

5734/17

ECOFIN 50
UEM 14
SOC 51
EMPL 37
COMPET 52
ENV 79
EDUC 23
RECH 22
ENER 19
JAI 73

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	5188/17
Objet:	Semestre européen 2017 - Examen annuel de la croissance: orientations macroéconomiques et budgétaires à l'intention des États membres – Conclusions du Conseil ECOFIN (27 janvier 2017)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'examen annuel de la croissance 2017, que le Conseil a adoptées lors de sa 3515^e session, tenue le 27 janvier 2017.

SEMESTRE EUROPEEN 2017:
ORIENTATIONS MACROECONOMIQUES ET BUDGETAIRES
A L'INTENTION DES ÉTATS MEMBRES

– Conclusions du Conseil ECOFIN –

Le Conseil (ECOFIN):

I. SEMESTRE EUROPÉEN 2017

1. ACCUEILLE favorablement l'examen annuel de la croissance 2017 présenté par la Commission, qui définit les grandes priorités politiques pour l'emploi et la croissance dans l'UE et ses États membres et constitue le point de départ du Semestre européen 2017;
2. SOUSCRIT DANS UNE LARGE MESURE à l'analyse que fait la Commission de la situation économique et des défis à relever à cet égard dans l'UE. Les politiques structurelles et budgétaires doivent contribuer à consolider la reprise et tirer parti de la situation actuelle pour résorber les déséquilibres macroéconomiques et pour mettre en œuvre des réformes ambitieuses et des politiques budgétaires responsables. En dépit de récentes améliorations, les perspectives économiques mondiales deviennent plus incertaines. Les résultats économiques, tout comme la mise en œuvre des réformes, restent inégaux dans l'UE. Même si l'on s'attend à une embellie sur le front de l'emploi, de nombreuses économies sont encore confrontées à des défis structurels de grande ampleur, notamment sur le marché du travail. Bien qu'ils soient en baisse, les niveaux toujours élevés de l'endettement privé et public contribuent à freiner l'investissement. Comme l'a confirmé le rapport de la Commission sur le mécanisme d'alerte, la croissance et l'emploi sont également entravés par le risque que représente un certain nombre de déséquilibres macroéconomiques;

3. APPROUVE dans ce contexte les grands domaines d'action prioritaires présentés par la Commission, sur lesquels les efforts des États membres et de l'UE devraient être axés en 2017: stimuler l'investissement, poursuivre les réformes structurelles et mener des politiques budgétaires responsables. Ces priorités devraient être mises en œuvre de manière intégrée afin de s'attaquer efficacement aux problèmes tant au niveau national qu'à celui de l'UE de manière à garantir une croissance inclusive et un développement économique durable; SOULIGNE que l'examen annuel de la croissance 2017 n'insiste pas assez sur la nécessité de réformer le marché des produits. Il y a lieu d'accorder la priorité aux réformes du marché des produits en raison de l'effet favorable plus direct qu'elles ont sur la productivité et la production, indépendamment de la situation économique; CONVIENT de l'importance des réformes pour renforcer la main-d'œuvre et favoriser l'égalité des chances sur le marché du travail, qu'il s'agisse par exemple d'augmenter la participation des femmes au marché du travail et d'intégrer les groupes défavorisés de manière à stimuler le potentiel de croissance et le progrès social; EST CONSCIENT de la nécessité d'adopter une approche globale pour intégrer les migrants et le flux récent de réfugiés et pour faciliter leur accès au marché du travail;
4. SOUSCRIT à l'analyse de la Commission concernant la nécessité d'améliorer le bilan de la mise en œuvre des réformes et SOULIGNE qu'il est important d'assurer, tout au long de l'année, un suivi des résultats et de la mise en œuvre des politiques, y compris des recommandations par pays; INVITE le Comité économique et financier et le Comité de politique économique à s'atteler activement à cette tâche en s'appuyant sur les travaux de la Commission; ATTEND AVEC INTÉRÊT le débat de fond qui aura lieu, lors du Conseil de mars 2017, sur la mise en œuvre des recommandations par pays, sur la base d'une évaluation rigoureuse de la part de la Commission;
5. ENCOURAGE la poursuite d'un dialogue efficace et ouvert dans les capitales entre les États membres et la Commission, ainsi qu'une participation accrue des acteurs nationaux;

II. ORIENTATIONS DES POLITIQUES BUDGÉTAIRES ET MACROÉCONOMIQUES

Relancer l'investissement

6. RECONNAÎT que, à l'heure où les taux d'intérêt sont bas, où le niveau de liquidité est élevé sur les marchés financiers et où les acteurs publics et privés se désendettent, les niveaux d'investissement restent faibles. Il est urgent de stimuler l'investissement en améliorant le climat général d'investissement afin de soutenir la reprise économique dans l'UE et d'accroître la productivité et le potentiel de croissance; RAPPELLE les conclusions du Conseil ECOFIN de décembre 2016 sur la suppression des obstacles à l'investissement recensés au titre du troisième pilier du plan d'investissement pour l'Europe, qui mettent également en évidence le lien étroit entre investissement et réformes structurelles. Il est demandé instamment aux États membres de lever les entraves à l'investissement au niveau national et transfrontière, de renforcer le marché unique et de faire en sorte que, dans l'ensemble de l'UE, l'environnement soit plus propice à l'investissement.
7. Les conditions de prêt s'améliorent mais les entreprises continuent de faire face à des conditions de financement variables en fonction de leur localisation. De nombreux États membres sont confrontés aux problèmes du surendettement du secteur privé et des prêts non productifs qui entravent le fonctionnement de l'intermédiation financière et freinent les décisions d'investissement; SOUSCRIT à l'analyse de la Commission selon laquelle des cadres en matière d'insolvabilité qui fonctionnent bien sont essentiels aux décisions d'investissement;
8. EST D'AVIS que l'efficacité des cadres nationaux en matière d'insolvabilité doit encore être améliorée afin de contribuer à lutter contre le niveau élevé des prêts non productifs et EST FAVORABLE à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie efficace, au niveau des États membres comme à celui de l'UE, visant à compléter la surveillance prudentielle afin de contrer les risques en matière de viabilité au sein du secteur bancaire dans certains États membres, notamment en ce qui concerne le niveau élevé des prêts non productifs, les modèles d'entreprise inefficaces et les surcapacités; INSISTE SUR LE FAIT que les mesures en la matière doivent être conformes au cadre réglementaire en place, notamment la directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances.

9. RAPPELLE que des marchés des capitaux plus développés et plus intégrés pourraient libérer les investissements en faveur des entreprises et des projets d'infrastructure, attirer des investissements étrangers sur le long terme et contribuer à la croissance et à la création d'emploi; SOUTIENT, dans ce contexte, les avancées réalisées en vue de la création d'une véritable union des marchés des capitaux et de la levée des obstacles aux investissements transfrontières, ainsi que la diversification des sources de financement, dans le but notamment de favoriser le financement des infrastructures et des PME et d'aboutir, moyennant l'adoption conjointe de mesures fiscales, le cas échéant, à une structure de financement plus équilibrée entre fonds propres et dettes des entreprises de l'UE et à un partage accru des risques avec le secteur privé au niveau transfrontière;

Poursuivre les réformes structurelles pour moderniser nos économies

10. PARTAGE DANS UNE LARGE MESURE l'avis de la Commission selon lequel les États membres doivent investir davantage dans la création de conditions propices à une participation accrue au marché du travail et de programmes de formation et de mise à niveau efficaces; SOULIGNE l'importance des réformes du marché des produits et de l'ouverture des marchés pour accroître le potentiel de croissance, la productivité et les gains d'efficacité. Cela peut également contribuer au succès des réformes du marché du travail. En outre, les réformes du marché des produits peuvent améliorer la capacité d'ajustement face à des chocs, contribuer à un rééquilibrage, atténuer les effets secondaires négatifs du désendettement et de la mondialisation tout en améliorant leurs effets positifs et prévenir les déséquilibres macroéconomiques; SOULIGNE QUE le marché unique européen reste le vecteur de croissance le plus puissant et que la priorité devrait revenir à l'achèvement du marché unique des biens et des services, à la poursuite des travaux sur le marché unique numérique, à l'union des marchés des capitaux et à l'union de l'énergie;
11. INSISTE sur le fait que les systèmes de protection sociale devraient être viables sur le plan budgétaire. La majorité des États membres ont réformé leur système de retraite afin d'en améliorer la viabilité, l'efficacité et l'adéquation, mais ils doivent prendre des mesures supplémentaires pour consolider ces efforts de réforme; SOUSCRIT à l'analyse de la Commission selon laquelle l'efficacité de telles réformes est renforcée par des mesures d'accompagnement consistant à augmenter les revenus de la retraite grâce à l'allongement de la vie professionnelle et à soutenir d'autres formes de revenus complémentaires à la retraite;

Des politiques budgétaires responsables

12. SE FÉLICITE des progrès qui ont été réalisés en matière d'assainissement budgétaire, mais RECONNAÎT que le tableau d'ensemble masque d'importantes disparités entre les États membres et que des difficultés subsistent dans le domaine des finances publiques; RAPPELLE que, pour la zone euro, une coordination étroite des politiques budgétaires nationales, fondée sur des règles communes, est essentielle pour atteindre l'orientation budgétaire générale voulue et assurer le bon fonctionnement de l'union monétaire; PREND NOTE de la communication de la Commission et de son analyse de l'orientation budgétaire, qui préconisent une orientation positive de la politique budgétaire pour l'ensemble de la zone euro; RAPPELLE que l'Eurogroupe a conclu en juillet, en s'appuyant sur l'analyse de la Commission, que l'orientation budgétaire générale globalement neutre en 2017 établissait un juste équilibre; RECONNAÎT l'importance, dans la situation actuelle, de rechercher un juste équilibre entre la nécessité de garantir la viabilité et la nécessité de soutenir les investissements pour consolider la reprise, contribuant ainsi à une orientation budgétaire générale appropriée et à un dosage plus équilibré des politiques;
13. CONVIENT qu'il demeure essentiel que les États membres continuent de mettre en œuvre des réformes structurelles pour accroître la croissance potentielle et que la politique budgétaire des États membres devrait soutenir la croissance tout en garantissant la soutenabilité à long terme de leur dette, notamment en mettant davantage l'accent sur la qualité et la composition des budgets vis-à-vis des investissements et d'autres catégories de recettes et de dépenses qui accroissent le potentiel de croissance économique; RÉAFFIRME qu'il convient de poursuivre les politiques budgétaires dans le plein respect du pacte de stabilité et de croissance; PARTAGE l'avis de la Commission selon lequel la viabilité des finances publiques continue de poser problème dans plusieurs pays dans lesquels la dette publique est élevée, ce qui peut constituer une source de vulnérabilité aux chocs défavorables, et par conséquent SOULIGNE la nécessité de maîtriser durablement les niveaux de déficit et d'endettement afin de renforcer la résilience par des politiques budgétaires prudentes dans les États membres dont la dette publique est élevée, y compris en respectant la règle relative à la dette; RECONNAÎT que certains États membres ont dépassé leur objectif à moyen terme et pourraient utiliser leur situation budgétaire favorable pour renforcer leur demande intérieure et leur potentiel de croissance, en fonction de la situation particulière de chaque pays, tout en respectant l'objectif à moyen terme, les prérogatives budgétaires nationales et les exigences nationales;

14. RAPPELLE que le pacte de stabilité et de croissance permet aux stabilisateurs automatiques de fonctionner sur la base de la trajectoire d'ajustement structurel arrêtée et offre une marge de manœuvre non négligeable pour adapter la politique budgétaire aux évolutions dans les États membres sans mettre en péril l'objectif général visant à promouvoir des finances publiques saines et viables; SOULIGNE qu'il importe que la Commission examine de manière cohérente les demandes présentées par les États membres en vue de faire usage de la flexibilité offerte par le pacte de stabilité et de croissance, y compris concernant des dépenses exceptionnelles liées à des circonstances inhabituelles indépendantes de la volonté des États.
-